

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mardi 16 janvier 2018

Budget participatif saison 3

235 projets soumis au vote

Du jeudi 1^{er} au dimanche 25 février 2018

Sur les 525 projets proposés par les Rennaises et les Rennais du 2 octobre au 5 novembre 2017, 235 seront soumis au vote entre le jeudi 1^{er} et le dimanche 25 février 2018.

Saison 3 du budget participatif : augmentation de la proportion de projets soumis au vote

De novembre à décembre 2017, la Ville a étudié la faisabilité et le coût de chacun des 525 projets proposés par les habitants. À l'issue de cette étude et après consultation du Comité de suivi*, 235 projets ont été sélectionnés pour être soumis au vote des Rennaises et des Rennais, soit 44 % des projets déposés (contre 38 % en 2017 pour la saison 2 et 24 % lors de la saison 1).

Dans l'ensemble, les projets de la saison 3 témoignent d'une meilleure appropriation du dispositif par les Rennaises et les Rennais : mieux préparés et approfondis par les porteurs de projets en amont, en particulier lors des ateliers thématiques du mois d'octobre 2017, au cours desquels les habitants ont pu rencontrer directement les services de la Ville pour préparer leur projet. De fait, moins de projets ont été écartés pour cette saison (52 % cette année, contre 59 % pour la saison 2 et 76 % pour la saison 1).

Les projets similaires ont également pu être rapprochés : au mois de novembre 2017, les porteurs de projets ont participé à des ateliers permettant de fusionner des idées similaires. Au terme de ces ateliers et avec l'accord des porteurs de projet, 31 projets ont fusionné, portant le nombre de projets recevables pour la votation de 253 à 235.

Tous les porteurs de projets recevront une réponse individualisée à leur proposition, en ligne, sur fabriquecitoyenne.rennes.fr.

***À propos du Comité de suivi Budget participatif**

Composé d'élus du Conseil municipal (13) et d'habitants (17), le Comité de suivi Budget participatif vérifie que les projets proposés s'inscrivent dans le cadre du budget participatif et valide la liste définitive des projets soumis au vote des Rennais.

Les prochains rendez-vous du budget participatif saison 3

Réunion des porteurs de projets soumis au vote

Le mardi 23 janvier, à 18 h, à la Maison des associations, les personnes dont les projets ont été retenus pour être soumis au vote seront conviées à une réunion d'information. Un kit de communication leur sera remis pour faire campagne pour le projet, en vue du vote.

Le vote

Du jeudi 1^{er} au dimanche 25 février 2018, 19 h, les Rennaises et les Rennais, sans condition d'âge ni de nationalité, pourront voter en ligne sur le site fabriquecitoyenne.rennes.fr. Il sera également possible de déposer un bulletin papier dans l'un des 26 points de vote prévus à cet effet, entre le 10 et le 25 février.

- Modalités du vote

Chaque votant choisira ses 10 projets préférés, dans la limite de 3,5 millions d'euros.

- Quels projets seront retenus à l'issue du vote ?

Pour chaque quartier, les 2 projets totalisant le plus de voix seront retenus. Puis, les projets totalisant le plus de voix, sur l'ensemble des projets soumis au vote (sans distinction géographique) seront retenus, dans la limite de 3,5 millions d'euros.

Se renseigner sur les projets

Le détail des projets est consultable en ligne sur le site fabriquecitoyenne.rennes.fr. Des temps de présentation seront également organisés en présence des porteurs de projets.

Pratique

→ Pour consulter le détail des projets, rendez-vous sur <https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/project/budget-participatif-3/selection/analyse-des-projets-par-la-ville-de-rennes-1>